

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU PAYS VAL DE LOIRE NIVERNAIS  
(PÔLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL)

**SEANCE DU 18 DECEMBRE 2024**

N° de délibération : 32/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 18 décembre à dix-sept heures, les membres du Comité du Pays Val de Loire Nivernais se sont réunis à Varennes-Vauzelles, suite à une convocation qui leur a été adressée par le Président du Pays Val de Loire Nivernais, conformément aux articles L2121-10 et L5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Conformément à l'article L2121-17 du CGCT, la séance peut se tenir sans obligation de quorum puisqu'elle fait suite à une précédente séance de l'assemblée régulièrement convoquée pour le 11 décembre, où le quorum n'avait pas été atteint et qu'elle a fait l'objet d'une seconde convocation envoyée le lendemain.

NOMBRE DE CONSEILLERS	EN EXERCICE : 49 PRESENTS : 6 VOTANTS : 7
DATE DE LA CONVOCATION	12/12/2024
VOTE	POUR : 7 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

**Étaient présents :**

Michel BARRIERE, Rose-Marie GERBE, Éric GUYOT, Raymond LE VAN, Rémy PASQUET et Patrick RAPEAU

**Étaient représentés (pouvoirs) :**

Sylvain COINTAT a donné pouvoir à Eric GUYOT

Monsieur Raymond LE VAN est nommé secrétaire de séance.

**OBJET : Demande de subvention « AAC Soutien à la structuration**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

L'Etat consacre une mesure des fonds en faveur de la souveraineté et des transitions au déploiement des PAT. Pour soutenir ces dispositifs dans la mise en œuvre de leur plan d'action, un appel à candidature « Soutien à la structuration des PAT de niveau 2 » a été lancé début juillet. Une enveloppe est disponible dans chaque Région, le financement peut aller jusqu'à 36 mois pour des projets de 50 000€ à 200 000€ avec une prise en charge jusqu'à 70% des dépenses.

Sont éligibles, les dépenses de fonctionnement (salaires et prestations), du chef de file et des partenaires, nécessaires à la mise en œuvre des actions stratégiques du plan d'action du PAT.

Pour répondre à cet AAC, une mise à niveau du PAT Niveau 2 est demandée pour respecter l'instruction du 29 mai 2024 qui renforce les critères d'obtention du Niveau 2.

Dans ce cadre, sont inclus dans cette demande de financement les projets suivants :

- Le poste d'animation et de coordination du PAT du Pays Val de Loire Nivernais pour :
  - o Suivi et coordination de l'accompagnement à l'approvisionnement local des restaurants collectifs (2025)
  - o Augmenter la présence de produits locaux sur les marchés de plein vent (2025-2027)
  - o Coordonner les installations de casiers automatiques dans les communes (2025-2027)
  - o Soutenir et accompagner les épiceries associatives du territoire (2025-2027)
  - o Organisation d'ateliers alimentation-santé auprès des étudiants de l'ISAT (2025-2027)
  - o Déploiement du programme Fruit & Lait à l'école sur le territoire (2025-2027)
  - o Organisation d'un évènement régulier alimentation santé pour communiquer sur le PAT et ses partenaires (2025-2027)
  - o Sensibilisation des élus et agents aux enjeux portés par le PAT (2025-2027)
  - o Sensibilisation et informations aux élus, agents des collectivités et les gestionnaires sur la loi EGALIM, la plateforme Ma Cantine et le dispositif Cantine à 1€ (2025-2027)
  - o Suivi du Programme Territoire Agricole Engagé en Pays Val de Loire (2025-2026)
  - o Organisation des instances PAT et la participation à la coordination InterPAT Nivernaise (2025-2027)
  - o Guide des producteurs du Pays Edition 2025
- L'accompagnement d'établissements de restauration collective (prestation-2025)
- La phase 2 du programme Territoire Agricole Engagé en Pays Val de Loire Nivernais (prestation-2026)
- Le fonctionnement d'Ondine (temps d'agent-2025-2027)
- Le Guide des Producteurs Locaux du Pays Edition 2025 (temps d'agent)
- Le projet COOPALES (COOpération Pour une Alimentation Locale et Solidaire) par l'ASEM et un groupe de maraichers (2025-2026)
- La moitié d'un poste pour la préfiguration et la première année de l'office d'approvisionnement local pour la restauration collective –Rungis Local porté avec le Pays Nivernais Morvan (2025-2026).

Le plan de financement prévisionnel sur 3 ans est le suivant :

Suivi et coordination de l'accompagnement à l'approvisionnement local des restaurants collectifs :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Salaires	4100,5€	Etat	12 670,35€
Autres dépenses	14 000€	Autofinancement	5 430,15€
<b>TOTAL</b>	<b>18 100,5€</b>	<b>TOTAL</b>	<b>18 100,5€</b>

Expérimentation « Territoire Agricole Engagé » sur le Pays Val de Loire Nivernais :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Salaires	8 591,53€	Etat	29 387,07€
Autres dépenses	33 390€	Autofinancement	12 594,46€
<b>TOTAL</b>	<b>41 981,53€</b>	<b>TOTAL</b>	<b>41 981,53€</b>

Fonctionnement Ondine (cuisine mobile de sensibilisation) :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Salaires	2327,98€	Etat	1 629,59€
Autres dépenses	0€	Autofinancement	698,39€
<b>TOTAL</b>	<b>2327,98€</b>	<b>TOTAL</b>	<b>2327,98€</b>

Guide des Producteurs du Pays :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Salaires	13 069,67€	Etat	9 148,77€
Autres dépenses	0€	Autofinancement	3 920,9€
<b>TOTAL</b>	<b>13 069,67€</b>	<b>TOTAL</b>	<b>13 069,67€</b>

Projet COOPALES (COOpération Pour une Alimentation Locale et Solidaire) :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Salaires	40 914,74€	Etat	35 423,66€
Autres dépenses	9 690,49€	Autofinancement	15 181,5€
<b>TOTAL</b>	<b>50 605,23€</b>	<b>TOTAL</b>	<b>50 605,23€</b>

Augmenter la présence de produits locaux sur les marchés de plein vent :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Salaires	8201,01€	Etat	5 740,71€
Autres dépenses	0€	Autofinancement	2 460,3€
<b>TOTAL</b>	<b>8201,01€</b>	<b>TOTAL</b>	<b>8201,01€</b>

Coordonner les installations de casiers automatiques dans les communes :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Salaires	4 881,55€	Etat	3 417,09€
Autres dépenses	0€	Autofinancement	1 464,47€
<b>TOTAL</b>	<b>4 881,55€</b>	<b>TOTAL</b>	<b>4 881,55€</b>

Organisation d'ateliers Alimentation Santé auprès des étudiants de l'ISAT :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Salaires	6443,65€	Etat	4 510,55€
Autres dépenses	0€	Autofinancement	1 933,09€
<b>TOTAL</b>	<b>6443,65€</b>	<b>TOTAL</b>	<b>6443,65€</b>

## Soutenir les épiceries associatives du territoire :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Salaires	4 881,55€	Etat	3 417,09€
Autres dépenses	0€	Autofinancement	1 464,47€
<b>TOTAL</b>	<b>4 881,55€</b>	<b>TOTAL</b>	<b>4 881,55€</b>

## Déploiement du programme Fruit et Lait à l'école sur le territoire :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Salaires	5 857,86€	Etat	4 100,5€
Autres dépenses	0€	Autofinancement	1 757,36€
<b>TOTAL</b>	<b>5 857,86€</b>	<b>TOTAL</b>	<b>5 857,86€</b>

## Organisation d'un évènement alimentation santé régulier :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Salaires	11 715,73€	Etat	8 201,01€
Autres dépenses	0€	Autofinancement	1 757,36€
<b>TOTAL</b>	<b>11 715,73€</b>	<b>TOTAL</b>	<b>11 715,73€</b>

## Sensibiliser les élus et les agents aux enjeux portés par le PAT :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Salaires	18 549,9€	Etat	12 984,93€
Autres dépenses	0€	Autofinancement	5 564,97€
<b>TOTAL</b>	<b>18 549,9€</b>	<b>TOTAL</b>	<b>18 549,9€</b>

## Sensibiliser et informer les élus, agents des collectivités et les gestionnaires sur la loi EGALIM, la plateforme Ma Cantine et le dispositif Cantine à 1€ :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Salaires	18 549,9€	Etat	12 984,93€
Autres dépenses	0€	Autofinancement	5 564,97€
<b>TOTAL</b>	<b>18 549,9€</b>	<b>TOTAL</b>	<b>18 549,9€</b>

## Office d'approvisionnement local pour la restauration collective – Rungis Rural :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Salaires	60 000€	Etat	42 000€
Autres dépenses	0€	Autofinancement	18 000€
<b>TOTAL</b>	<b>60 000€</b>	<b>TOTAL</b>	<b>60 000€</b>

## Organisation des COPILs du PAT et coordination interPAT :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Salaires	20 307,26€	Etat	14 215,08€
Autres dépenses	0€	Autofinancement	6 092,18€
<b>TOTAL</b>	<b>20 307,26€</b>	<b>TOTAL</b>	<b>20 307,26€</b>

**Budget global hors ASEM :**

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Salaires	200 365,39€	Etat	173 428,78€
Autres dépenses	47 390€	Autofinancement	74 326,62€
<b>TOTAL</b>	<b>247 755,39€</b>	<b>TOTAL</b>	<b>247 755,39€</b>

**Budget global :**

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Salaires	228 392,83€	Etat	199 831,32€
<i>Dont salaire du poste animation PAT</i>	<i>133 559,28€</i>		
Autres dépenses	57 080,49€	Autofinancement	85 642€
<b>TOTAL</b>	<b>285 473,32€</b>	<b>TOTAL</b>	<b>285 473,32€</b>

**Après en avoir délibéré, le Comité syndical :**

- valide le plan d'action mis à jour du PAT Pays Val de Loire Nivernais ;
- autorise le Président à signer tous les documents liés au passage au PAT Niveau 2 renforcé

Le Président,  
Eric GUYOT



**Certifié exécutoire après transmission à la Préfecture et publication  
Fait et délibéré en séance du 18 décembre 2024**

Envoyé en préfecture le 16/01/2025

Reçu en préfecture le 16/01/2025

Publié le 16/01/2025



ID : 058-200051555-20241218-32\_2024-DE